

Gestion comptable

Gestion sociale

Conseil

Audit

SOBRECOMO MORLAIX

Direction et siège social

26 allée Saint François
29600 **St-Martin-des-Champs**

T 02 98 88 04 48

*contact.morlaix
@sobrecomo.fr*

Siret : 637 120 809 00107

SOBRECOMO LESNEVEN

1 avenue Fernand Le Corre
BP 19
29260 **Lesneven**

T 02 98 83 16 06

F 02 98 83 08 92

*contact.lesneven
@sobrecomo.fr*

Siret : 637120 809 00081

SOBRECOMO GUIPAVAS

160 rue Robert Schuman
ZAC de Prat-Pip Sud
29490 **Guipavas**

T 02 29 02 97 02

*contact.lesneven
@sobrecomo.fr*

Siret : 637120 809 00115

Site internet :
www.sobrecomo.fr

SA au capital
de 130.830 €
TVA : FR 40 637 120 809



Société
d'expertise
comptable
inscrite
au tableau
de l'ordre
région
Bretagne

« RESEAU D'ECHANGES ET DE SERVICES DES ASSOCIATIONS DE MORLAIX »

ASSOCIATION

7 Place du Dossen

29600 MORLAIX

NOTE DE SYNTHESE

DE SOBRECOMO MORLAIX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Représentée par Jérôme PRIGENT

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

1. Activité de l'exercice

1.1. Faits marquants

Les produits d'exploitation sont en hausse lié au projet Definov qui représente une année pleine.

L'organisation a été amenée à évoluer suite au départ de Mme Bonnardel de la MJC.

L'association dégage un résultat déficitaire de 4 337 €.

1.2. Prévisions

L'association continue de soutenir, d'accompagner et de valoriser les associations du territoire de Morlaix. Le contexte général économique et de baisse de subventions publiques rend nécessaire un suivi rigoureux et une vigilance particulière.

2. Synthèse des contrôles

2.1. Conclusion générale sur les comptes

Comptabilité bien tenue sur place, les pièces justificatives sont facilement accessibles, Mme Allais-Kerrien est à disposition pour répondre aux diverses questions.

Vous avez changé la version du logiciel comptable, ce qui permet dorénavant d'éditer un FEC.

2.2. Conclusion sur le juridique

Dossier juridique tenu sur place, les registres sont bien à jour.

Le registre du personnel est mis à jour régulièrement par Mme Bonnardel sur informatique.

2.3. Documents prévisionnels

Seuils non atteints : pas d'obligation d'établissement de documents prévisionnels.

2.4. Conclusions par cycle

2.4.1. Fonds associatif

Avec un montant de 84 087 € au 31/12/2025, dont un résultat déficitaire de 4 337 € pour l'exercice clos, l'association bénéficie d'une structure de fonds propres saine qui représente un peu moins d'un tiers du budget annuel.

L'affectation du résultat est bien mentionnée dans le PV d'AG et les opérations comptabilisées suivent les décisions votées.

Le cycle « FONDS ASSOCIATIF » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.2. Provisions pour risques

Pour faire face à ses engagements de retraite liée à l'ancienneté de son personnel, la structure comptabilise une provision pour retraite. Le montant comptabilisé au 31/12/2025 s'élève à 12 498 €. Ce montant comprend les salariés du RESAM.

Pour certains salariés, la provision est basée sur un départ à 62 ans et pour d'autres à 64 ans. Il serait préférable d'harmoniser mais l'impact n'est pas significatif.

Le montant est en forte baisse du fait du départ de Mme Bonnardel de la MJC et de la fin de la mise à disposition à mi-temps.

Les travaux d'audit légal des comptes annuels de l'exercice 2025 n'ont pas révélé de situation ou d'évènement présentant un risque significatif de sortie de trésorerie, ou autre perte d'actif, sans contrepartie non dûment provisionnée.

Le cycle « PROVISIONS POUR RISQUES » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.3. Immobilisations

Quelques acquisitions cette année avec des ordinateurs et mobiliers car déménagement de tout le monde au 2D.

Le cycle « IMMOBILISATIONS » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.4. Immobilisations financières

Le cycle « IMMOBILISATIONS FINANCIERES » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.5. Opérations financières

Le rapprochement bancaire a été effectué.

Il faudra faire signer le rapprochement bancaire chaque année par une tierce personne.

Les comptes bancaires sont en nombre limité ce qui permet un suivi plus facile. Il y a peu de mouvements en espèces, quelques adhésions encaissées, ce qui limite le risque.

Le cycle « OPERATIONS FINANCIERES » de l'exercice 2025 n'appelle pas d'autre remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.6. Stocks et travaux en cours

Le cycle « STOCKS ET TRAVAUX EN COURS » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.7. Adhérents et comptes rattachés

Nous avons validé les subventions avec les conventions de subvention afin de vérifier leur exhaustivité, la valorisation dans les comptes ainsi que les périodes de rattachement. Certains soldes de subventions restent à percevoir. Ces montants sont bien comptabilisés en produits sur l'exercice et sont enregistrés en subvention à recevoir. Nous nous sommes assurés que ce montant était correctement évalué.

La subvention sur 3 ans Definov a été compté pour sa part de charges réellement engagées (première année plus faible le temps de lancement).

Les factures étaient faites sous Word ce qui présentait un risque de modifications ultérieures. Avec le nouveau logiciel vous pourrez les faire directement depuis le module dédié.

Le cycle « USAGERS ET COMPTES RATTACHES » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.8. Dettes et charges d'exploitation

Nous avons regardé les écritures de fin d'exercice et début d'exercice suivant afin de contrôler la séparation des exercices.

Nous avons contrôlé par sondage les justificatifs de solde du bilan.

Le cycle « DETTES ET CHARGES D'EXPLOITATION » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.9. Etat - fiscalité

L'association n'est pas soumise à TVA, elle est donc redevable de la taxe sur les salaires mais bénéficie d'un abattement.

Le cycle « ETAT - FISCALITE » de l'exercice 2025 n'appelle pas d'autre remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.10. Personnel

L'association emploie des coordinateurs et animateurs.

Nous avons contrôlé le calcul de la provision pour congés payés.

Le rapprochement entre le journal de paie, les charges et la comptabilité a été effectué et n'a pas décelé d'anomalie.

Le cycle « PERSONNEL » de l'exercice 2025 n'appelle pas d'autre remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.11. Opérations exceptionnelles

Une subvention avait été perçue pour organiser des assises de la vie associative à hauteur de 750 €. Cet évènement n'a pas pu se tenir.

Des discussions sont en cours sur le devenir de cette subvention (organisation ultérieure, remboursement ?). Dans l'immédiat le montant est provisionné en fonds dédiés.

Le cycle « OPERATIONS EXCEPTIONNELLES » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.12. Autres comptes

Nous avons contrôlé la réciprocité des comptes entre RESAM et MJC.

Le cycle « AUTRES COMPTES » de l'exercice 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.4.13. Annexe

Pas d'annexe réalisée cette année.

AUCUNE ANOMALIE SIGNIFICATIVE N'A ETE DECELEE

2.5. Engagements hors bilan

1°) engagements financiers

Les travaux sur les comptes annuels de l'exercice 2025 n'ont pas révélé l'existence d'engagement(s) donné(s) par l'association au profit de tiers.

2.6. Conventions réglementées

Je n'ai pas décelé l'existence de convention interdite au cours de mes travaux sur les comptes annuels de l'exercice 2025.

2.7. Contrôle interne

Le contrôle interne est limité en nombre d'intervenants. Les procédures sont verbales.

3. A prévoir en n + 1 et / ou à revoir

A revoir :

- ✓ Circularisation de la banque.
- ✓ Annexe

4. CONCLUSION

A l'issue de la mission de commissariat aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2025 clos le 31/12/2025 de l'association RESEAU D'ECHANGES ET DE SERVICES AUX ASSOCIATIONS DU PAYS DE MORLAIX conduite selon le plan de mission et le programme de travail prévus ; établis à l'issue de mon examen analytique et après avoir pris en considération les risques inhérents et le contrôle interne, je considère que je n'ai décelé aucun fait ni aucune situation d'ordre comptable, financier, économique ou juridique suffisamment significatif, notamment en terme d'interprétation des états financiers produits, pour s'opposer à la certification sans réserve de ces comptes annuels.

Fait le 29 mai 2026.

SA SOBRECOMO MORLAIX
Commissaire Aux Comptes
Représentée par Jérôme PRIGENT